

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE586

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 3

A la seconde phrase de l'alinéa 11, supprimer par deux fois le mot :

« médians ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.